

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

11 Septembre 2014

8ème réunion annuelle de la commission mixte : L'ANRT et l'ANFR renforcent leur coopération

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) et l'Agence Nationale des Fréquences, France (ANFR), ont tenu les 08 et 09 septembre 2014 à Rabat, la 8ème réunion annuelle de la commission mixte de suivi de la coopération entre les deux institutions sous la présidence de MM. Azdine EL MOUNTASSIR BILLAH, Directeur Général de l'ANRT et Jean-Pierre LE PESTEUR, Président du Conseil d'administration de l'ANFR.

Les participants à cette réunion ont dressé le bilan des actions de coopération menées durant la période 2011-2013. A cette occasion, MM. Azdine EL MOUNTASSIR BILLAH, Directeur Général de l'ANRT, et Jean-Pierre LE PESTEUR, Président du Conseil d'administration de l'ANFR, se sont félicités du niveau remarquable et de la dynamique soutenue de leur coopération.

Plusieurs thématiques ont été discutées durant ces deux jours, notamment les effets de rayonnement sur la santé, la transition de la télévision analogique à la télévision numérique et la gestion du dividende numérique, les bandes de fréquences pour les réseaux LTE, et les aspects techniques et réglementaires LSA « Licensed Shared Access » et de la technologie des réseaux exploitant l'espace blanc du spectre « White Space Networks ».

La Commission mixte a adopté un plan de coopération concernant les stages de formation et les missions d'expertises à organiser entre les deux Agences pour la période 2014-2016.

Cette rencontre ANRT-ANFR a également permis de discuter de l'organisation du prochain séminaire « Métiers de gestion et du contrôle du spectre » à Rabat au profit des pays francophones, et de la préparation de la Conférence Mondiale des Radiocommunications prévue du 02 au 27 novembre 2015 à Genève.

L'ANRT et l'ANFR sont liées par un protocole d'accord de coopération signé en 2001 et renouvelé à deux reprises en 2006 et 2011. Les deux Agences se réunissent régulièrement pour dresser le bilan de leur coopération, convenir d'actions conjointes et échanger leurs points de vue sur des sujets d'intérêt commun.